

**De:** SudSafran-SaintMedard  
**Envoyé:** vendredi 24 mai 2024 19:25  
**Objet:** PDF LI SUD 24 Mai 2024



*Lettre d'information SUD du 24 Mai 2024*  
*ARIANEGROUP (Etablissements de Saint Médard)*

## ***Négociation de baisse salariale 2024...***

### **La direction a « proposé » un niveau de 3 % d' AG/AI...**

**Le premier point qui nous pose problème avec ce mode de répartition c'est que les AG doivent servir à minima à maintenir les salaires par rapport à l'inflation à défaut de les augmenter...**

Les augmentations individuelles sont des récompenses distribuées par la direction et destinées à monter les collègues les uns contre les autres à travers le filtre patronal du mérite.

**Le deuxième point problématique est l'augmentation au % du salaire qui favorise les plus gros revenus.**

Même avec un talon ce sont les plus chers payés qui sont les plus augmentés !!!

**Avec le même budget les niveaux d'augmentation pourraient être bien plus forts avec une augmentation uniforme !!!**

L'inflation a mis en évidence ce point sur lequel nous insistons depuis des années !!!

### **Prestidigitation...**

Pour faire passer ces niveaux très bas, la direction mélange les dossiers et ajoute des mesures pour apaiser les équipiers.

Mais après les effets d'annonce, que reste-t-il ?

**Quand on vous montre l'arbre qui cache la forêt, l'objectif est bien de cacher la forêt...**

Puisqu'il s'agit de mesures intégrées dans un accord global des statuts qui sera adopté à l'issue des négociations, ce sont toutes les mesures qu'il contient qu'il faudra évaluer.

### **Quelques interrogations :**

- L'accord et les mesures qui seraient des améliorations sont-elles conditionnées au décollage d'Ariane 6 ???

Concernant l'annonce sur les Indemnités Kilométrique, les 25 % sur les 2x8 et les 40 % sur les 3 x8 :

Nous ne pouvons qu'y être favorable tant nous l'avons revendiqué ...Si elles n'annulent pas d'autres dispositions...

- Les horaires irréguliers et leur base horaire spécifique de 33h50 annuelle sont-ils maintenus ?

- Les 3x8 et leurs bases horaires de 34 heures sont-elles maintenues ?

**Dans sa communication au personnel, il semblerait que la direction ait oublié de préciser que la majoration annulerait toutes les autres primes ...**

- Concernant le temps de travail pour tous les secteurs issus d'HERAKLES, la précision des 5 jours ouvrés hebdomadaire comme indiquée dans la convention est-elle maintenue ?
- Le projet des 6 jours ouvrés avec latitude des directions d'établissement pour organiser les horaires (nos vies) en fonction de la production est-elle abandonnée ?

Sommes-nous prêts à se voir imposer les samedis imposés sans heure sup pendant les périodes souhaités par la direction puis récupérées au gré de la direction ???

Et nous ne citons que ces exemples ...

Seules les réponse à ces questions, en connaissance de l'ensemble du projet d'accord , nous permettrons de nous prononcer sur le sujet des statuts , qui n'a rien à voir avec les augmentations salariales.

**Attention aux effets d'annonces !!!**

**Un accord de statut peut s'appliquer pour le restant de nos vies professionnelles (dont la libération se voit sans cesse repoussée...) et peut avoir des conséquences qui bouleversent nos vies quotidiennes.**

...

Vous pouvez nous contacter à l'adresse Mail [sud.snpe@snpe-syndicat.fr](mailto:sud.snpe@snpe-syndicat.fr) et nous appeler au local SUD : 05 57 20 79 00 (si personne , laisser un message ,nous rappelons toujours).

Vos informations sont les bienvenues et elles sont précieuses...

...

*Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information, faites-le nous savoir afin que nous vous retirions de sa diffusion.*